



Conseil d'Ecole

Mardi 21 juin 2022

Membres présents :

Directeur de l'école : Sébastien GALARD

Secrétaire de Direction : Catherine BORNE

Enseignants :

MS : GRANNEC Myriam

GS : GIANLUPI Sylvia – DU VERDIER Clémence

CP : OSMAN Cécile

CE1 : AZZABI Hind – CARRIE Annelise – BRILLANT Olivier

CE2 : BENJELLOUN TOUIMI Mouna

CM1 : CHARI Khadija – BOUKACHABA Houda – BENNANI Farah

CM2 : HOFFMANN Christophe – MEDDEB Elodie

Professeurs de langue arabe : LABIB Achraf - SBAI Mounia

Parents d'élèves élus au Conseil d'Ecole :

PEEP : IRAQI Hind – GHAIHI Hiba – GOUBEAU Céline – JESTIN Nadia – DIOURI Saoussane –
ATTAF Rania

UCPE : SRAIRI Asmaa – SABRI Bouchra – BENJELLOUN Kenza – PONSONNET Marion - SENHAJI
Aïcha – BOUFTAS Karima

APEEF: HZAINI Maria – MEDDAH Yasmina – SBIYAA Kaoutar

Membres excusés :

Monsieur le Chef du pôle Casablanca-Mohammedia : Stéphane SACHET

Monsieur l'Inspecteur de l'éducation nationale : Georges ALZINA

Monsieur le Consul Général de France : Serge MUCETTI

Monsieur le Directeur général : Samuel BITSCH



AGENCE POUR L'ENSEIGNEMENT
FRANÇAIS A L'ETRANGER
ÉCOLE Ernest RENAN
1 rue de la Pie – Oasis
CASABLANCA - MAROC
☎ 00 212 (0)5 22 25 04 16
E-Mail : ecole.renan@enmaroc.org



Ordre du jour :

1 - DESIGNATION DES SECRETAIRES DE SEANCE

2 - APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ECOLE DU 24/03/2022

3 - STRUCTURE PEDAGOGIQUE 2022/2023

4 - HORAIRES DE L'ECOLE POUR L'ANNEE 2022/2023

5 - ORGANISATION DES GARDERIES POUR L'ANNEE 2022/2023

6 - REGLEMENT DE L'ECOLE

7 - BILAN DE LA COOPERATIVE SCOLAIRE

8 - BILAN COMPTABLE DES GARDERIES ET ATELIERS

9 - QUESTIONS DIVERSES

La séance est ouverte à 18H10

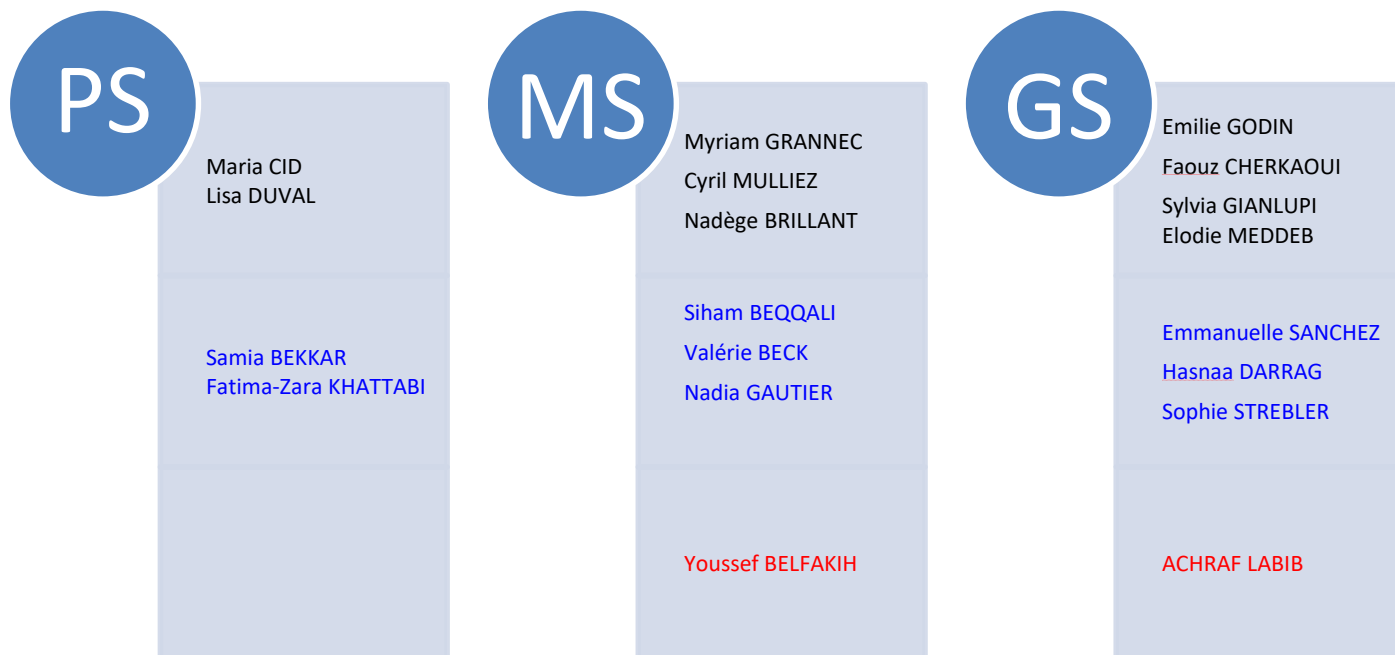
1 - DESIGNATION DES SECRETAIRES DE SEANCE

Secrétaires de séance : Catherine BORNE, les 3 présidentes d'associations

2 - APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ECOLE DU 24/03/2022

Approbation du compte rendu du conseil d'école du 24/03/2022 : A l'unanimité

3 - STRUCTURE PEDAGOGIQUE 2022/2023





Suite au conseil d'école, le Directeur a reçu l'information que Mme SALIM, M. FAHARAOUUI et M. LGHABA devraient réintégrer le Ministère de l'éducation Nationale marocain à la rentrée 2022/2023, ils ne feront donc plus parti de l'équipe pédagogique l'an prochain et seront remplacés par trois nouveaux enseignant de langue arabe.

4 - HORAIRES DE L'ÉCOLE POUR L'ANNEE 2022/2023

A la rentrée 2022/2023, les 26 heures de classes seront réparties comme suit :

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
CLASSE 4h	CLASSE 4h	CLASSE 4h	CLASSE 4h	CLASSE 4h
CLASSE 2h	CLASSE 2h		CLASSE 2h	

Il est proposé au Conseil d'école de réduire la pause méridienne, plus particulièrement pour les élèves de maternelle afin de réduire ce temps durant lequel les élèves sont très agités et au cours duquel de nombreux conflits apparaissent. Ces conflits et cette excitation impactent souvent sur le temps de classe et les apprentissages en début d'après-midi.

Les horaires proposés au vote du conseil d'école sont les suivants :

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
8h15-12h15	PS → CM2	PS → CM2	PS → CM2	PS → CM2	PS → CM2
13h45 – 15h45	MS – PS - GS	MS – PS - GS		MS – PS - GS	
14h00 – 16h00	CP → CM2	CP → CM2		CP → CM2	

Les associations de parents d'élèves indiquent que les remontées de parents sont très différentes selon que les enfants soient en cantine ou pas et donc si certains sont favorables à la réduction de temps de pause méridienne car leurs enfants sont en cantine, d'autres la rejette car cela devient compliqué pour eux de gérer le temps de trajet et de déjeuner. Si l'on regarde la situation de plus près, les fratries ayant un enfant en maternelle n'étant pas à la cantine sont au nombre de 34 mais parmi eux seuls 25 ne sont pas en garderie non plus.

Cette réduction de temps de pause serait bénéfique pour les enfants qui seraient plus réceptifs aux apprentissages de l'après-midi et les enfants, étant dans la cour pendant la garderie, ils seraient exposés moins longtemps aux aléas du climat.

La capacité de la cantine va augmenter du fait qu'il y aura un espace maternelle. Par contre concernant les repas ils sont identiques de la PS au CM2.

Les associations pointent du doigt le ¼ d'heure de différence entre la sortie des maternelles et du primaire qui pourrait poser problème pour certains parents ayant des enfants dans les différents niveaux.

Concernant les horaires de garderie du soir, il a été décidé conjointement avec les associations de maintenir la garderie du soir jusqu'à 18 heures.

Les associations de parents demandent pourquoi la journée du mercredi libérée n'est pas maintenue. Le directeur rappelle que selon les textes de l'Education Nationale la semaine de classe est répartie en 9 demi-journées de classe et que le maximum est de 5H30 par jour.

A titre dérogatoire on peut aller jusqu'à 6 heures par jour ce qui est le cas au Maroc mais pas au-delà.

Les parents demandent pourquoi cela se fait-il en France ? En France les enfants la semaine de classe qui est de 24 heures peut être répartis sur 4 journées de 6h, ce n'est pas le cas et au Maroc car avec l'enseignement de la langue l'arabe la semaine de classe est de 26h.

Toutes les possibilités pour maintenir le mercredi libéré ont été étudiées au sein d'un groupe de travail de la zone Maroc mais aucune d'entre elles n'a pu être appliquée dans le cadre qui est le nôtre.

La discussion quant au « pour ou contre » le changement des horaires va se poursuivre un certain temps. Le directeur souligne que cela n'est possible que si l'on arrive à un accord majoritaire du conseil. Il est donc décidé de passer au vote.

Vote du Conseil d'école pour la modification des horaires de l'école comme présentée dans le tableau ci-dessus : 27 POUR et 3 CONTRE.

Les nouveaux horaires seront donc mis en place à la rentrée 2022/2023.

Organisation des journées de rentrée :

VENDREDI 2 SEPTEMBRE		LUNDI 5 SEPTEMBRE		MARDI 6 SEPTEMBRE	
Matin	Après-midi	Matin	Après-midi	Matin	Après-midi
8h15 – GS moitié 1 8h45 – MS moitié 1 Pas de classe pour les PS		8h15 – GS moitié 2 8h45 – MS moitié 2 9h15 – PS moitié 1	PAS DE CLASSE DE LA PS A LA GS	9h15 – PS moitié 2	PAS DE CLASSE POUR LES PS
8h15 – CE1 8h45 – CP	PAS DE CLASSE LE VENDREDI AM	HORAIRES NORMAUX DU CP AU CM2	HORAIRES NORMAUX DU CP AU CM2	HORAIRES NORMAUX DE LA MS AU CM2	HORAIRES NORMAUX DE LA MS AU CM2
8h15 – CM2 8h30 – CM1 8h45 – CE2					

Le tableau présenté ci-dessus a été modifié par rapport à celui présenté en conseil d'école : la rentrée des PS sera répartie sur les journées du lundi 5 et mardi 6 septembre, les PS n'auront pas classe le vendredi 6 septembre.

Remarques : Les parents peuvent accompagner s'ils le souhaitent les enfants en classe pour porter les affaires.

5 - ORGANISATION DES GARDERIES POUR L'ANNEE 2022/2023

- ❖ La garderie des PS, MS, GS et CP sera assurée par l'UCPE.
- ❖ La garderie du CE1 au CM2 sera assurée par la PEEP.

- ❖ La garderie des PS, MS et GS se déroulera dans la cour maternelle.
- ❖ La garderie des CP et CE1 se déroulera dans la cour cycle 2.
- ❖ La garderie des CE2, CM1 et CM2 se déroulera dans la cour cycle 3.

- ❖ Les ateliers périscolaires seront mis en place à partir du mois d'octobre.
- ❖ Les salles disponibles seront réparties entre les 3 APE.

Horaires des garderies :

	MATIN	DEBUT PAUSE MERIDIENNE	CANTINE	FIN PAUSE MERIDIENNE	SOIR
Maternelle	7h30 – 8h05	12h15 – 12h45	12h15 – 13h35	13h15 – 13h35	15h45 – 18h00
Elémentaire	7h30 – 8h05	12h15 – 12h45	12h15 – 13h50	13h30 – 13h50	16h00 – 18h00

Le Directeur a souligné à plusieurs reprises, auprès des responsables des garderies, que l'encadrement nécessitait d'être renforcé. Ce fait a également été souligné par l'ensemble des enseignants lors des conseils des maîtres.

Lors de réunions APE/Directeur, les différentes propositions d'aménagement proposées n'ont pas pu être retenues.

Le constat a également été fait que les tarifs des garderies étaient largement inférieurs à ceux pratiqués dans la plupart des écoles du Pôle.

Ainsi le Directeur propose que l'augmentation de l'encadrement des garderies pour l'an prochain s'appuie sur une augmentation modérée des tarifs afin que les APE puissent supporter financièrement l'embauche de gardiennes supplémentaires.

Les tarifs proposés sont :

- 1 000 DH pour la garderie matin et soir

- 1 600 DH pour la garderie matin et soir + cantine

Avis du conseil d'école : Il est décidé de faire un vote de principe, cette augmentation permettrait une augmentation de l'encadrement et donc une meilleure sécurité : 21 POUR, 4 CONTRE et 5 ABSTENTION.

6 - REGLEMENT DE L'ECOLE

Les modifications portent sur (ANNEXE 1) :

- ❖ Les horaires de classe, d'entrées et de sorties seront mises à jour conformément aux horaires votés.
- ❖ Ajout des P.S. à chaque fois que cela est nécessaire.
- ❖ Les horaires des garderies seront mises à jour conformément aux horaires précisés ci-dessus .
- ❖ Ajout d'une phrase sur les justifications des absences et retards.

L'ensemble des modifications proposées est approuvé à l'unanimité

Le règlement sera rédigé par le Directeur et soumis à approbation de la part des enseignants et des parents d'élèves avant publication dans le cahier de liaison. Tout le monde donne son accord de principe.

7 - BILAN DE LA COOPERATIVE SCOLAIRE

Opération	Débit	Crédit
Solde de départ		283 644,03
cotisation ACSM 2020/2021 et 2021/2022	1 976	
Cahiers de liaisons+cahiers d'appel	21 024	
Jeux éducatifs GS/CP	8918	
cotisations début d'année		83 000
calendriers	18 720	
Achat matériel arts plastiques projet calendrier	5 060	
Vente des calendriers		23 100
Sorties scolaires	9 680	
Achat matériel pédagogique GS	6 043	
Achat dictionnaires CE2	7 200	
Achat livres CM1	10 000	
Enregistrement chorale CE2/CM1	8 000	



Frais bancaires	722,48	
Achat de photos	?	
Vente de photos		?

Total dépenses de	97343,48
-------------------	----------

Solde créditeur : 289 886,16 DHS

la coopérative a octroyé un budget de 6000 dhs par niveau pour achat de matériel pédagogique

La coopérative n'a pas beaucoup dépensé depuis le début de la crise COVID mais ces derniers mois des activités ont pu être entreprises à nouveau. Cela explique l'excédent important de la coopérative. Nous espérons pouvoir reprendre toutes les activités et sorties à la prochaine rentrée.

8 - BILAN COMPTABLE DES GARDERIES ET ATELIERS

UCPE : Les activités périscolaires ont pu s'organiser avec Fun Place. La galette des rois (MS et GS) n'a pu se faire mais nous avons pu organiser la chasse aux œufs.

Concernant les projets que l'UCPE souhaiterait mettre en place une fête du cinéma avec visualisation d'un film suivi d'un débat. Lors de la journée de la langue arabe nous souhaiterions remettre en place une chorale avec chant de l'hymne national. L'autre projet serait le carnaval.

Les évènements menés et reconduits chaque année sont le mini marathon, la dictée du Maroc pour les CM1 et CM2, le concours de BD et enfin la bourse aux livres qui clôture l'année.

Garderie MS, GS, CP, CE1 :

Bilan financier

	Entrées	Sorties	Balance
Garderies	277 900 MAD		
Paiement des gardiennes		255 331 MAD	
Prime fin d'année		2 500 MAD	
Action solidaire RAMADAN		5 400 MAD	
Impression/masques/ recharges		1 400 MAD	
Infirmierie		8 400 MAD	
Activités œufs de paques		3 900 MAD	
Remboursement garderies demi pension boursier	3 234 MAD	1 545 MAD	
Dépenses vêtements gardiennes		3 110 MAD	
Journée Internationale de la femme		600 MAD	
Activités périscolaires	75 000 MAD	68 750 MAD	
Achat de jeux et de matériels pour la pause meridienne		1 800 MAD	
Cantine Ramadan Myrest	17 400 MAD	13 920 MAD	
Dépenses gardiennes cantine Ramadan		2 400 MAD	
TOTAL	373 534 MAD	369 056 MAD	4 478 MAD

L'APPEEF, à son tour, présente les ateliers qui ont été mis en place et qui sont au nombre de 4 : Danse, School is cool (anglais), calcul mental, théâtre arabe. L'APPEEF regrette le manque d'espace qui ne permet pas de mettre en place des ateliers dédiés au sport.

L'APPEEF a mis en place une plateforme digitale au profit des parents. Les projets éducatifs réalisés sont la participation à la journée de la langue arabe pour l'hymne nationale et des lectures. Un nouveau projet sur les pigments naturels a été présenté aux CE2.

Des actions ponctuelles sont menées : port du masque, vêtement perdu ...

Des conférences et des Webinaires se sont tenus pendant l'année.

Il est souhaitable que l'an prochain un bilan financier soit présenté.

Enfin la PEEP à son tour va évoquer les interventions qui ont pu être maintenues malgré la crise sanitaire.

Il y a eu la seconde édition du concours d'Halloween qui grâce à la présence de sponsors a permis de récompenser tous les participants. Autre activité : Cessons tout et lisons qui se tient tous les mardis sur la pause méridienne. Noël et la journée de partage ont été associés cette année.

Le grand prix du jeune lecteur avec visite d'un auteur et le grand prix du jeune photographe ont pu être menés à bien tout comme la journée du patrimoine cette année axée sur le patrimoine culinaire pendant le mois de Ramadan mené en même temps qu'une collecte de

denrées. Enfin le forum des métiers du CE2 au CM2 et la prévention bucco-dentaire des CE1 ont clôturés

Pour ce qui est des ateliers périscolaires, il s'agit des échecs, ping-pong, yoga, foot, sophrologie, lego, danse latino, art martiaux

En fin d'année la PEEP s'occupe des achats groupés de fournitures

Garderie CE2, CM1, CM2 :

BILAN FINANCIER 2021-2022	
ENCAISSEMENTS GARDERIE	250 160,00
ENCAISSEMENTS AUTRES	11 960,00
DEPENSES GARDERIE	(210 086,00)
DEPENSES INFIRMERIE	(10 500,00)
DEPENSES EVENEMENTS	(35 088,00)
RELIQUAT	6 446,00

Le directeur intervient pour indiquer que la journée de la langue arabe est organisée par l'école et que les associations y sont conviées mais doivent proposer leurs intentions suffisamment à l'avance pour pouvoir être intégrées au planning de la journée.

Le déroulement des projets ou des journées festives des associations doit être déposé auprès de M. Galard à l'avance de façon à ce que les enseignants puissent s'organiser dans de bonnes conditions.

Les collègues présents au Conseil d' Ecole souhaitent remercier M. Hoffmann et sa classe pour l'organisation et le bon déroulé du cross de l'école.

9 - QUESTIONS DIVERSES

1. Est-ce que la réduction de la pause à 1h30 a été proposée uniquement à Renan ou également dans d'autres écoles du pôle ?

Les parents ayant une fratrie dans ce cas seront contraints d'engager des frais supplémentaires (garderie voire cantine ...) : combien d'enfants de maternelles seront-ils concernés ? APEFF

La réduction de la pause méridienne est une réflexion qui est engagée dans toutes les écoles, elle existe déjà dans certaines écoles. Dans d'autres écoles elle est difficilement envisageable pour diverses raisons : absence de cantine, nombres d'inscrits en cantine, quartier fortement embouteillé, nombre de sorties élèves...

Cette année nous avons 34 élèves de maternelle qui font partie d'une fratrie maternelle/élémentaire et qui ne mangent pas à la cantine. Sur ces 34 élèves, 9 sont inscrits en garderie ainsi, 25 élèves seraient éventuellement concernés par une inscription en garderie due à ce changement (3,4%).

2. Est-ce que les cours de natation / surf vont reprendre l'année prochaine ? UCPE

Oui, la natation scolaire a déjà repris cette année. La reprise tardive n'a pas permis de suivre complètement notre parcours EPS, seuls les CP en ont bénéficié.

La natation scolaire aura lieu à la piscine de Lyautey et le projet natation scolaire de Pôle est actuellement en cours de rédaction.

3. Y a-t-il des clauses du contrat de la prestation de restauration scolaire qui stipulent des conditions de rupture et d'arrêt ? Si oui lesquelles ?

Pouvez-vous partager avec nous les derniers audits de la prestation ? APEEF

Extrait du marché de restauration scolaire du Pôle des établissements en gestion directe de Casablanca-Mohammédia :

Article 19 : Résiliation

Le marché peut être résilié par le pouvoir adjudicateur en cas de manquement particulièrement grave du titulaire ou de l'exercice d'une situation rendant impossible l'exécution du marché.

Les associations de parents d'élèves sont membres des commissions restauration scolaire, la prochaine aura lieu le 4 juillet.

Les parents interviennent car il y a beaucoup de réclamations et de plaintes par rapport à Newrest concernant la qualité des repas, la cuisson, le manque de goût et le choix des menus. Des parents sont venus manger et ont constaté le manque de cuisson des pommes de terre. Ils demandent pourquoi il n'y a pas d'audit externe.

4. Si les cas COVID augmentent, est ce que les jauges sont toujours appliquées, est ce qu'il y a déjà un protocole de prévu ? Est-ce que le dispositif d'école à distance sera toujours appliqué ? UCPE

Les jauges (20 élèves par classe) ne font plus partie des protocoles COVID qui nous sont imposés.

Les protocoles du Pôle Casablanca-Mohammédia sont toujours les mêmes, ils seront modifiés/adaptés au fur et à mesure de la modification des protocoles des autorités marocaines devant être appliqués dans les écoles.

Actuellement, en cas de basculement en enseignement distanciel, les dispositifs qui ont été mis en place cette année seraient reconduits.

Les parents demandent un accompagnement des enfants en isolement COVID. Le Directeur répond qu'il ne peut y avoir de distanciel mis en place pour ces enfants car cela n'est pas possible pour les enseignants de gérer à la fois classe et distanciel mais que comme pour les enfants malades un accompagnement est prévu.

5. Est-il possible d'avoir un bilan global et par niveau de la part des enseignants sur l'année scolaire achevée (programmes terminés, difficultés, points positifs ...etc.) ? APEEF

D'une manière générale, les enseignants ont pu suivre leurs programmations et progressions de l'année, notamment dans les enseignements fondamentaux.

Nous rappelons que nous fonctionnons par cycles de 3 ans et que les notions qui n'auraient éventuellement pas été abordées une année ont été vues les années précédentes et/ou seront à nouveau abordées l'année suivante.

La présence de ces programmations/progressions sur les trois années de chaque cycle et d'un apprentissage de type spiralaire (une notion est réétudiée chaque année avec un niveau d'expertise et d'exigence croissant) permet d'assurer que toutes les notions seront étudiées au cours de chaque cycle.

Il est cependant à noter, en cette fin d'année, une augmentation des situations d'incivilité entre élèves, notamment dans les grandes classes. Le retour en mars en classe complète pour les enfants de CE1 au CM2 pourrait peut-être expliquer ce regain de violence. En effet beaucoup ont dû s'adapter en cours d'année à une nouvelle classe et un nouvel enseignant et cela pourrait en avoir perturbé certains

6. Quand aurons-nous les listes de manuels et de fournitures pour anticiper? UCPE

Elles sont en ligne sur le site de l'école depuis le lundi 13 juin 15h00.

7. Le choix des vacataires et remplaçants est-il fait par l'école ou par une autre instance ? Les parents s'interrogent sur les exigences du système dans le processus des choix des vacataires (expériences, qualifications, ...). APEEF

Les vacataires sont recrutés à un niveau licence ou équivalent.

Les candidats postulant pour un poste d'enseignant dans les établissements du Pôle sont reçus en entretien par une commission de recrutement qui regroupe généralement Monsieur le Proviseur du Lycée Lyautey, un conseiller pédagogique attaché à l'IEN de la zone Maroc, des Directeurs d'écoles et la responsable du recrutement du Pôle. Les candidats qui correspondent aux critères de recrutement (expérience, parcours d'enseignement supérieur, pertinence des réponses lors des entretiens, recommandations...) sont ensuite classés et des postes leurs sont proposés en fonction du classement. Les candidats qui ne répondent pas aux critères ne sont pas classés.

Les candidats classés à qui nous ne pouvons pas proposer de poste en CDI ou CDD sont généralement intégrés au vivier des vacataires.

Lorsqu'une absence d'enseignant est signalée par une école au service des ressources humaines du Pôle un vacataire disponible dans ce vivier est envoyé dans l'école.

Cette année les différents épisodes de COVID ont considérablement décimé les écoles ainsi parfois des enseignants absents n'ont pas pu être remplacés faute de disponibilité de vacataires ayant déjà donné satisfaction ou ayant été classé lors des commissions de recrutement.

Les vacataires sont régulièrement visités en classe par les membres de l'équipe de l'IEN de la zone Maroc et par les Directeurs d'écoles qui assurent leur accompagnement. Cet accompagnement est complété par un enseignant référent pédagogique expérimenté.

Fin de séance : 20H40



ANNEXE 1 : PROPOSITION DE MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR



Ambassade de France au Maroc

Agence pour l'Enseignement Français à l'Étranger
ÉCOLE Ernest RENAN CASABLANCA



REGLEMENT INTERIEUR* Année Scolaire 2021/2022

*Modifié en Conseil d'Ecole du 25/06/2020

Les différents membres de la communauté scolaire devront :

- respecter les principes de laïcité et de pluralisme
- être tolérants et respecter autrui dans sa personnalité et ses convictions
- s'abstenir de toute ingérence dans les affaires intérieures du pays d'accueil
- s'abstenir de toute agression physique ou morale

Chaque élève doit participer à toutes les activités correspondant à sa scolarité organisées par l'établissement et accomplir les tâches qui en découlent.

Droits et obligations (Loi du 15 mars 2004) :

Les droits et obligations des élèves, des personnels, des intervenants extérieurs (activités scolaires et péri scolaires) ainsi que des accompagnateurs sont définis et mis en œuvre dans le respect du principe de laïcité. L'exercice de ces droits, individuels ou collectifs, ne saurait autoriser les actes de prosélytisme ou de propagande, ni de porter atteinte à la dignité, à la liberté et aux droits des autres membres de la communauté éducative ou compromettre leur santé ou leur sécurité. Il ne saurait permettre des expressions publiques, des actions ou le port de signes ostentatoires à caractère discriminatoire se fondant notamment sur le sexe ou la religion. Par ailleurs, une tenue vestimentaire décente propre à ne pas choquer les membres de la communauté scolaire est exigée dans l'enceinte de l'établissement.

Horaires* :

Entrées maternelle :	8H15 et 14H05 13h45
Sorties maternelle :	12H15 et 16H15 15h45
Entrées élémentaire :	8H15 et 14h00
Sorties élémentaire :	12H15 et 16h00

*Les horaires sont susceptibles d'être modifiés durant la période de Ramadan afin de réduire la pause méridienne.

Entrée et sortie des élèves non-inscrits à la garderie

	ENTREE 8H05 et 14H05	SORTIE 12H15 et 16H15
PS MS GS	8h 05 et 13h35 - Portail de la maternelle* -	12h15 et 15h45
CP CE1	8h 05 et 13h35 - Portail principal** -	12h15 et 16h00
CE2 CM1 CM2	8h 05 et 13h35 - Portail cycle 3** -	12h15 et 16h00

*Le portail maternelle sera ouvert de 12h05 à 12h15 et de ~~16h05 à 16h15~~ 15h35 à 15h45 pour les parents qui récupèrent les enfants dans les classes.

**fermeture du portail principal et cycle 3 à 12h25 et ~~16h25~~ 16h10. Au-delà, les enfants seront remis aux garderies respectives.



Entrée et sortie des élèves inscrits à la garderie

-	ENTREE 7H30 à 8H05 et 13H40 à 14H05	SORTIE 12H25 à 12H45 et 16H25 à 18H00
MS-GS	Portail de la maternelle	
CP-CE1	Portail principal	
CE2-CM1-CM2	Portail cycle 3	

Horaires des garderies

	MATIN	DEBUT DE PAUSE MERIDIENNE	CANTINE (élèves inscrits uniquement)	FIN DE PAUSE MERIDIENNE	SOIR
Maternelle	7h30 – 8h05	12h15 – 12h45	12h45 – 13h35	13h15 – 13h35	15h45 – 17h45
Élémentaire	7h30 – 8h05	12h15 – 12h45	12h45 – 13h50	13h30 – 13h50	16h00 – 17h45

Les élèves inscrits aux garderies seront confiés aux gardiennes des associations à 12h15, 15h45 et 16h. Ils ne pourront être récupérés par leurs familles qu'à partir de 12h25, 15h55 et 16h10.

Entrée de personnes extérieures à l'école (parents, enfants, représentants, fournisseurs...) :

L'entrée dans l'école de toute personne n'appartenant pas à l'équipe éducative doit se faire uniquement par le **sas d'entrée côté secrétariat**.

Le visiteur doit présenter au vigile de service une **pièce d'identité et expliciter les raisons de son entrée**. Le secrétariat de la direction est systématiquement contacté pour **valider l'autorisation d'entrer**.

Tout usager qui souhaite entrer ou qui circule dans l'enceinte de l'école doit se présenter à visage découvert pour être **identifiable à tout moment et en tout lieu**.

Entrées dans la cour de maternelle

Toute personne entrant **dans la cour de maternelle** se doit de présenter un badge à son nom. En cas d'absence de présentation, la personne concernée sera redirigée vers le secrétariat.

L'élève qui est repris par l'adulte désigné à la porte de la classe doit quitter la cour rapidement sous la responsabilité de ce dernier. Les adultes autorisés ne doivent pas rester dans l'enceinte de l'école pour attendre un enfant de l'élémentaire. Dès 12h2015 et 16h2015, la cour est strictement réservée aux enfants inscrits à la garderie.

Tous les **enfants non pris en charge à la fermeture des portes** de l'école (à partir de 12h25 et 16h25) sont **OBLIGATOIREMENT remis à la garderie**.

La structure de jeux est exclusivement réservée aux enfants de MS et GS.

Défense absolue est faite aux écoliers de pénétrer dans l'école avant l'heure fixée, même si les portes sont ouvertes, la surveillance des maîtres de service ne s'exerçant que pendant les heures réglementaires.

Les enfants ne doivent pas quitter l'école pendant les heures scolaires.

A titre exceptionnel, si cela ne peut être évité, les parents doivent prévenir la Direction par lettre, à l'avance, et **venir en personne** au bureau prendre l'enfant en charge.

Absences et retards :

L'élève qui arrive à l'école **après l'heure réglementaire** doit obligatoirement **passer par la Direction** pour être autorisé à entrer en classe. Au 3ème retard de la période, la famille sera contactée et avertie par le secrétariat. **Aucun élève ne sera admis** pour la demi-journée de classe **après 15 minutes de retard**, sauf appel de la famille pour raison exceptionnelle.

L'élève qui a manqué la classe doit faire connaître, **par une note de ses parents**, indiquant le motif de son absence. Après une maladie ou une absence de plus de cinq jours, un certificat médical est demandé à la famille.

Les absences et retards doivent être justifiées directement sur l'application Pronote Primaire ou à l'adresse suivante : absences-retards.renan@ienmaroc.org

La fréquentation régulière de l'école est obligatoire et relève de la responsabilité des parents. Tout départ anticipé en vacances n'est pas admis. En conséquence, les enseignants ne sont pas tenus de fournir à l'avance le travail qui sera effectué.

Objets et comportements interdits :

Les élèves ne doivent apporter dans leurs poches, sacs ou cartables que les objets nécessaires aux exercices de la classe. Sont proscrits notamment : les objets d'un maniement dangereux (couteaux, ciseaux, bouteilles, canettes, pistolets à amorces ...) les livres, brochures ou manuscrits étrangers à l'enseignement dont l'usage n'a pas été autorisé par le professeur. Les **chewing-gum et sucettes** sont strictement **interdits. Il en va de même pour le matériel électronique (consoles, portables).**

Durant la période de Ramadan, les couverts métalliques sont interdits dans les « paniers repas ».

Il est interdit aux élèves :

- de pénétrer dans les salles de classe durant les récréations.
- de toucher au matériel d'enseignement, aux ustensiles ou appareils installés dans l'école, sans permission.
- d'écrire sur les murs ou les portes, de souiller le sol de papiers, de pelures de fruits.
- de se livrer à des jeux violents (**coups de pied interdits**)
- d'insulter.

Il est recommandé de ne pas donner d'argent à vos enfants lorsqu'ils se rendent à l'école afin qu'ils n'achètent pas de friandises vendues à la sauvette aux portes de l'établissement par des marchands ambulants qui ne respectent pas les règles les plus élémentaires d'hygiène et de vérifier à ce qu'ils ne portent pas de bijoux de valeur.

Suivi scolaire :

Chaque nouvelle information du cahier de liaison doit être signée par la famille. Ainsi, celui-ci doit être vérifié quotidiennement et immédiatement remis dans le cartable de l'élève.

De même les cahiers de l'élève doivent être régulièrement consultés par la famille et signés à la demande de l'enseignant. Le livret scolaire de l'élève sera distribué aux familles à chaque fin de trimestre pour les élèves du CP au CM2 et à chaque fin de semestre pour les élèves de maternelle.

Documents administratifs :

L'obtention des certificats de scolarité doit faire l'objet d'une demande auprès du directeur de l'école en précisant le nom, le prénom, la date de naissance et la classe de l'élève.

Il sera remis à la famille par l'intermédiaire du cahier de liaison.

Droit à l'image :

Les photos et vidéos prises dans l'école doivent obtenir le consentement des familles des élèves photographiés. Il n'est donc pas autorisé aux parents ou visiteurs de prendre des photos dans l'école et lors des sorties scolaires.

Voir autorisations à compléter à la suite de règlement.

Santé scolaire :

Un service d'hygiène scolaire fonctionne dans les écoles du Service Culturel et de Coopération au Maroc.

Une **permanence** est assurée dans les locaux du lycée Lyautey de Casablanca - **tel : 05.22.27.05.18**

Une infirmière sera présente tous les jours.

Surveillance des élèves :

A l'ouverture des portes et pendant les récréations les élèves sont sous la surveillance de trois enseignants.



Les tableaux de service de surveillance sont affichés dans les cours, en salle des maîtres et dans le bureau de la Directrice. L'enfant qui se blesse, même légèrement, doit prévenir **immédiatement** le maître ou la maîtresse.

Accès aux salles de classes :

Il est interdit aux élèves de pénétrer dans les salles de classe, pendant la récréation ou après les cours, sans l'autorisation de l'enseignant et la présence d'une personne de l'établissement.

Livre perdu (BCD) :

Tout livre égaré ou détérioré devra être remplacé (selon les mêmes références) ou remboursé sur la base d'une valeur forfaitaire de 200 dhs.

Participation des personnes étrangères à l'enseignement :

Pendant le temps scolaire, l'enseignant(e) peut se faire assister par un intervenant extérieur mais il demeure responsable de l'activité.

1. Interventions ponctuelles : l'enseignant(e) fait une demande à la directrice de l'école en précisant l'objectif pédagogique, le nom de l'intervenant ainsi que le jour et l'heure de son passage en classe.

2. Interventions régulières : La demande est faite auprès de l'I.E.N sous le couvert de la Directrice de l'école, en précisant le nom et la qualification de l'intervenant, les objectifs pédagogiques et les horaires des séances de travail.

Modalités de rencontres parents/enseignants :

Les enseignants organisent en début d'année des réunions d'information destinées aux parents d'élèves de leur classe. Des entretiens parents/enseignants pourront avoir lieu à l'école sur rendez-vous en dehors du temps d'enseignement de l'enseignant (scolaire et après les cours).

La Directrice de l'école reçoit tous les jours de classe sur rendez-vous.

ADDITIF POUR LES MATERNELLES

1. Les parents doivent prendre leurs dispositions pour que les enfants aient quitté l'école aux heures légales de la fin des classes, c'est-à-dire 12H15, et ~~16H15~~ 15h45.
2. Les vêtements et objets personnels doivent être **marqués** lisiblement au **nom entier de l'enfant**.
3. Le goûter de l'après-midi n'est pas indispensable.
4. Lorsque les enfants ne partent pas avec leurs parents, ceux-ci doivent remettre au professeur **une autorisation écrite** mentionnant le(les) nom(s) de la (des) personne(s) responsable(s) chargée(s) des accompagnements. Cette autorisation datée et signée est conservée à l'école par l'enseignant.